

AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ? Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



www.pays-stmalo.fr à la rubrique > Le pays à votre service > Maison de l'habitat

- **LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :**

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ
TVA réduite à 5,5%
Certificat d'Economie d'Energie – CEE
MaPrimeRenov' - MPR
MaPrimeAdapt'

- **CONDITIONS :**

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique

Des annuaires sont disponibles : <https://france-renov.gouv.fr/>

- Les travaux doivent respecter les [critères de performance](#).

- **LES ETAPES :**

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP
PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

- ② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' - MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)
- ② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>
Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels
- ③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov']
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail
- ④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels
- ⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels
- ⑥ Facture en main
Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture
Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

Maison de l'habitat

23, avenue Anita Conti – 35400 Saint-Malo

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h)

infoenergie@pays-stmalo.fr

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Aussi appelés : prime énergie, **coup de pouce**, prime à la conversion de la chaudière, ...

Action de travaux

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :
www.primesenergie.fr ;
www.prime-energie-edf.fr ;
www.nr-pro.fr ;
www.monespaceprime.engie.fr

Qui / Quoi :

Bâtiment + 2ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.
Résidence principale, secondaire.
Logement, commerce, tertiaire, autre typologie de bâtiment.

Une prime par travaux, par action
Peu de limite

MA PRIME RENOV' – MPR

Qui / Quoi - Logement + de 15 ans - Résidence principale - Propriétaire occupant, bailleur, usufruitiers, propriétaires en indivision, titulaires d'un droit réel conférant à l'usage du bien, syndicats de copropriétaires

Par Action de travaux

Rénovation Globale – Parcours accompagné

Le système de ventilation double flux doit être accompagné d'un geste d'isolation pour être éligible.

- Gain au moins de 2 classes énergétiques (exemple passer de F à D)
- 2 gestes d'isolation (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- Système de chauffage « décarboné » majoritairement sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT**

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
maprimerenov.gouv.fr

Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov'

à la charge du demandeur
Liste des MAR sur www.france-renov.gouv.fr

Coût de prestation pris en charge plafonné à 2000€ TTC

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

Pris en charge à 100% si vous êtes TMO ou MO sur Saint-Malo Agglomération avec SOLIHA Bretagne

Montant forfaitaire

Montant % du coût des travaux

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €			50 %	15 %
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €				20 %
du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles					
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »	+10 %				
ÉCRÈTEMENT	du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles				
	100 %	80 %*	80 %	50 %	

Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance allant jusqu'à **30%** du montant de leur prime.

* Le décret permettant d'augmenter à 90% l'écrêtement pour les ménages modestes n'a pu être publié en 2024. Le taux de 80 % continue de s'appliquer en attendant sa publication.

- La valorisation des CEE est automatiquement intégrée pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer

TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance BBC.

Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Auprès de votre banque

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

Action de travaux

Maximum 50 000€

Performance globale

Si gain énergétique 35% avec un audit énergétique
Maximum 50 000€

PRET rénovation contacter votre banque, existe prêt spécifique